

Être enseignant dans un CLUB



Toute personne s'inscrivant dans un club affilié à la FFJDA va découvrir la pratique de son choix dans un univers spécifique: un espace nouveau, particulier, privilégié: le DOJO; espace animé par un enseignant gradé, qualifié, qu'il va connaître peu à peu, qui va le former aux techniques du judo (ou des disciplines de notre fédération) à ses valeurs, à sa culture et préparer son corps à la pratique sportive.

C'est là le centre du club, son foyer: Bien sûr, les dirigeants élus du club concourent à sa vie, à sa pérennisation; tout comme la Fédération assure la promotion, le développement de nos disciplines et garantit la qualité de la formation des enseignants. Une formation initiale à plusieurs niveaux, une formation continue – qu'elle soit nationale ou régionale –, nécessaire revitalisation des connaissances, des pratiques, de la spécificité des divers publics; regroupements, source d'échanges enrichissants, qui mutualisent les expériences et assurent la transmission de nos valeurs et la prospérité de nos clubs.

Si le nombre de nos licenciés s'accroît chaque année, c'est à la qualité de nos enseignants que nous le devons essentiellement (qualité qui s'épanouit dans le bon fonctionnement du club assuré par ses dirigeants).

La qualité de l'enseignant fidélise nos pratiquants et leur satisfaction au sein des clubs fait d'eux à l'extérieur du club, nos meilleurs ambassadeurs.

Ce numéro de DOJO Info veut apporter aux enseignants et aux dirigeants les éléments qui constituent les conditions de la qualité, et veut aussi tracer les contours de l'environnement actuel, social et économique en particulier; un environnement sans cesse en mutation.

Enfin, ce numéro veut aussi marquer une évolution technologique et culturelle à la fois: sous format papier traditionnel, mais aussi dans une version numérisée (sur le site extranet fédéral) plus dynamique, interactive dans ce qu'elle permet au lecteur/acteur, de choisir, de visionner des documents vidéo ou de s'orienter vers d'autres aspects en utilisant les liens proposés. Ce format, évolutif, est probablement LE format de communication et d'information d'avenir à court terme. Et il n'est pas indifférent que nous ayons choisi ce numéro consacré à l'Enseignant pour témoigner de notre volonté de nous renouveler en permanence pour toujours plus d'efficacité et de qualité.

Jean-Luc Rougé,
Président de la FFJDA

Sommaire

- 1 **La nouvelle filière pour l'enseignement du judo, jujitsu**
- 2 **Le professeur et sa formation continue**
- 3 **Le taïso**
- 4 **Le newaza**
- 5 **Apprendre et progresser en pratiquant le kata**
- 6 **Le jujitsu**
- 7 **Stage au Japon**
- 8 **Juridique et social**
- 9 **L'ESSENTIEL Championnats du Monde en page 20**



1

La nouvelle filière pour l'enseignement du judo, jujitsu



La vie du club, son dynamisme et son développement dépendent principalement de l'activité de son collectif d'enseignants.

La qualité de l'enseignement et l'ambiance générée autour de la pratique sont des facteurs essentiels au développement du club.

La cohésion et la compétence du collectif d'enseignants sont depuis les débuts du judo en France, des éléments clés de notre réussite.

Faisant suite à une réforme initiée par le ministère des Sports, les Brevets d'État d'Éducateur Sportif de judo-jujitsu ne seront plus délivrés à compter du 31 décembre 2011.

Ces 3 diplômes (BE1, BE2, BE3), délivrés par l'État, étaient depuis 1974, notre système de référence.

Il nous importe ici de vous informer de la nouvelle filière qui se met en place, pour que votre club puisse utiliser au mieux les nouvelles possibilités et constituer des collectifs formés pour les différentes missions d'enseignement.



Les diplômes fédéraux

Le club est la cellule de base de la fédération. C'est là que le judo se vit, se transmet, que naissent des talents, des vocations et que les besoins en encadrement sont les plus importants.

Les diplômes fédéraux ambitionnent :

- ▶ d'assurer, en regard des besoins croissants, un encadrement de qualité et en nombre suffisant pour les cours, les animations et les compétitions, qui vient en aide au Directeur technique de l'association ;
- ▶ d'officialiser, par la délivrance d'un diplôme, une compétence à enseigner à titre bénévole ;
- ▶ d'ouvrir dès la catégorie cadet/cadette une voie d'expression valorisante et de faire un premier pas dans l'enseignement ;
- ▶ de créer, dès le premier niveau de diplôme, une dynamique de formation continue pour être toujours dans une recherche de perfectionnement ;
- ▶ de s'inscrire et de progresser dans une filière où chaque niveau correspond à des fonctions spécifiques.

Le détail des textes est présenté dans l'annexe 2 des textes officiels de la FFJDA (page 123 de l'édition 2010/2011). Pour consulter les textes sur le site de la FFJDA :

http://www.ffjda.com/text_off/10-11/annexes.htm

Pour tout renseignement complémentaire contacter la ligue d'appartenance :

www.ffjudo.com

Rubrique :

La-federation/Ligue-et-comités

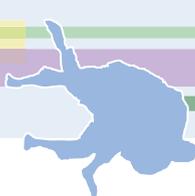


Schéma des qualifications

	Conditions d'accès	Durée formation	Certification	Prérogatives d'exercice	Formation continue
Assistant club	<ul style="list-style-type: none"> • cadet(lte) • à partir de la ceinture marron 	<ul style="list-style-type: none"> • une formation organisée par la ligue régionale d'une durée minimale de 30 heures • un stage pédagogique d'une durée minimale de 50 heures effectué dans une association affiliée à la FFJDA 	Évaluation finale	Assister en sa présence un enseignant titulaire (CFEB, CQP, BE...)	10 heures par an
Animateur suppléant	<ul style="list-style-type: none"> • 18 ans au moins - à partir de la ceinture marron - être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) 	<ul style="list-style-type: none"> • une formation organisée par la ligue d'une durée minimale de 30 heures • un stage pédagogique d'une durée minimale de 50 heures effectué dans une association affiliée à la FFJDA 	Évaluation finale	Assistance en présence et remplacement 1 mois maximum d'un enseignant titulaire (CFEB, CQP, BE...)	20 heures par an
Certificat fédéral pour l'enseignement bénévole (CFEB) dérogatoire	1 ^{er} dan minimum	<ul style="list-style-type: none"> • une formation fédérale d'une durée minimale de 35 heures • une expérience pédagogique d'une durée minimale de 50 heures dans une association affiliée à la FFJDA 	Évaluation finale	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie pédagogique • délivrance grade jusqu'à la ceinture marron 	20 heures par an
Certificat de Qualification Professionnelle Assistant Professeur d'Arts Martiaux (CQP APAM)	2 ^e dan	<ul style="list-style-type: none"> • 120 heures en centre • 50 heures en stage pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • par Unités Capitalisables • examen final • Validation d'Acquis d'Expérience 	Autonomie pédagogique (voir p. 5)	14 heures dans les 5 ans

1

La nouvelle filière pour l'enseignement du judo, jujitsu

Le CQP APAM diplôme de la branche professionnelle sport

La FFJDA a reçu délégation de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Sport (CPNEF) pour la mise en place, pour 5 ans, d'une nouvelle certification : le Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant Professeur d'Art Martiaux (CQP APAM).

Infos :

<http://www.cncp.gouv.fr/grand-public/presentationRNCP>

Ce diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) correspond au premier niveau d'enseignement rémunéré en autonomie pédagogique et est accessible à partir du 2^e dan.

PRINCIPALES COMPÉTENCES CERTIFIÉES :

- ▶ concevoir, conduire et évaluer des séances et programme d'enseignement adaptés à tout public du débutant à la ceinture noire ;
- ▶ maintenir et développer les capacités physiques individuelles dans un objectif de santé
- ▶ accueillir, informer et orienter le public ;
- ▶ participer à l'animation du club.



DVD disponible sur ffjudo.com
ou par mail : boutique@ffjudo.com



PRÉROGATIVES, LIMITE D'EXERCICE ET DURÉE DE VALIDITÉ :

- ▶ le CQP APAM permet l'enseignement à titre rémunéré, dans la ou les mentions posées, soit dans le cadre d'une activité accessoire, soit dans le cadre d'une activité occasionnelle, sans possibilité de cumul entre ces deux statuts ;
- ▶ le titulaire du CQP APAM peut exercer :
 - dans une structure de plus de 200 adhérents, les mercredis et les samedis, pendant l'année scolaire, sous la supervision d'un titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur,
 - dans les structures de moins de 200 adhérents pendant 4 séquences maximum par semaine, pendant l'année scolaire, sous la supervision d'un référent de niveau IV ou supérieur ;
- ▶ dans tous les cas, le CQP APAM ne permet pas d'intervenir auprès des publics scolaires dans le temps scolaire contraint et dans le secteur du tourisme ;
- ▶ les périodes et durées d'exercice sont limitées à 300 heures par an.

3 VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME, CUMULABLES ENTRE ELLES, SONT OUVERTES :

- ▶ la formation par Unités Capitalisables ;
- ▶ l'examen sec ;
- ▶ la Validation d'Acquis d'Expérience.

DURÉE DE LA FORMATION :

- ▶ 120 heures en présentiel ;
- ▶ 40 heures de stage pédagogique ;
- ▶ Formation à distance sur plate-forme spécifique.



Liges expérimentales 2010/2011

Pour tout renseignement, se rendre sur le site fédéral / contactez la ligue d'appartenance : <http://www.ffjudo.com/ffj/Minisites/Formation/Devenir-professeur2/Formations-initiales>

La nouvelle filière pour l'enseignement du judo, jujitsu

DEJEPS et DESJEPS, diplômes délivrés par l'État

DEJEPS: diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «perfectionnement sportif» classé au niveau 3.

Ce diplôme prépare à des fonctions de Direction de structure associative (un ou plusieurs clubs) et est accessible à partir du 2^e dan. Les premières formations expérimentales sont implantées dans des CREPS en lien avec des pôles d'entraînement. L'offre de formation se développera en fonction des besoins.

Habilitation actuelle: CREPS Île de France, CREPS de Strasbourg, CREPS PACA.

PRINCIPALES FONCTIONS VISÉES :

- ▶ assurer l'enseignement et l'entraînement dans les associations et les structures fédérales ;
- ▶ assurer la direction technique d'une structure associative ;
- ▶ participer à des actions de formations pour les qualifications fédérales ou de niveau IV ;
- ▶ contribuer au développement du judo-jujitsu ;
- ▶ participer au fonctionnement de l'équipe technique régionale.

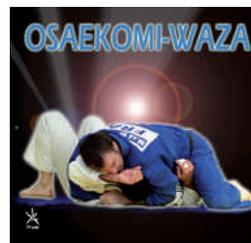
DESJEPS: Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité «performance sportive».

CE DIPLÔME, CLASSÉ AU NIVEAU 2, PRÉPARE AUX COMPÉTENCES SUIVANTES :

- ▶ préparer un projet de performance ;
- ▶ piloter un système d'entraînement ;
- ▶ diriger un projet sportif ;
- ▶ évaluer un système d'entraînement ;
- ▶ organiser des actions de formation de formateurs.

Il est accessible à partir du 3^e dan.

Une formation est actuellement en cours à l'INSEP.



**DVD disponible sur ffjudo.com
ou par mail : boutique@ffjudo.com**

Pour tout renseignement :

www.ffjudo.com

Rubrique :

Formation/Devenir-
professeur

Pour tout renseignement :

Christophe Brunet
Direction Technique
Nationale

christophe.brunet@ffjudo.com



ÉQUIVALENCES

Une procédure d'équivalence pour accéder aux DEJEPS et DESJEPS est en place pour une durée de 5 ans depuis le 18 décembre 2008.

Cette procédure activée par les services de l'État reconnaît la qualité de nos BEES judo-jujitsu.

La procédure que nous ne pouvons développer ici est consultable sur le site fédéral :

www.ffjudo.com/ffj/Minisites/Formation/Espace-enseignants

Elle concerne les titulaires BE1 et BE2.

Nous engageons tous les enseignants concernés qui n'auraient pas encore fait la démarche de contacter leur Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.



Le professeur et sa formation continue

Si transmettre son savoir et sa passion du judo représente le cœur de métier des enseignants, se former, se perfectionner, actualiser ses connaissances doivent constituer des étapes incontournables pour chacun d'entre eux.

L'enseignant doit actualiser ses connaissances techniques et pédagogiques en vue de rechercher une qualité d'enseignement toujours plus fine, mais également pour se perfectionner soi-même et progresser dans le grade. Malgré sa bonne volonté, l'enseignant pris dans le rythme de la saison sportive, dispose de peu de temps libre à consacrer à sa propre formation. C'est pour cela, qu'il est nécessaire de rationaliser les offres de formation qui leurs sont destinées. L'objectif étant de répondre à leurs différentes attentes et motivations.

Chaque saison, la ligue par l'intermédiaire des IRFEJJ propose un catalogue de formation

Ces offres de formation rentrent dans un dispositif d'actions de proximité destinés aux professeurs

**Pour tout
renseignement :**

www.ffjudo.com

Rubrique :

Formation/IRFEJJ

Les stages nationaux de rentrée sont généralement les premiers stages de la saison, organisés par les régions et encadrés par des formateurs régionaux et nationaux, ils permettent à l'ensemble du corps enseignant et aux dirigeants de se réunir dans une ambiance studieuse et conviviale. Les échanges sur les thèmes de l'enseignement et de la vie du club sont nombreux et instructifs.

Les orientations fédérales de la saison sur le plan technique et sportif sont diffusées, et c'est un lieu privilégié pour écouter les préoccupations de terrain. Beaucoup d'informations sur les différents aspects du judo sont données lors de ces stages, ce qui permet de lancer la saison sportive sur des bases solides.

Au cours de la saison, d'autres stages régionaux abordant tous les secteurs du judo sont programmés, ils répondent à des besoins de formation plus spécifiques et plus personnels :

- un enseignant souhaitant s'investir dans le corps arbitral peut participer à des stages de formation d'arbitres et de commissaires sportifs qui sont programmés tout au long de la saison ;
- un enseignant souhaitant se perfectionner en kata pour lui-même et pour enrichir le contenu de ses cours de judo, pourra participer aux différents stages de kata qui répondront à ses attentes ;
- les stages régionaux de formation et les plates-formes techniques en judo, en taïso, en self defense ou encore sur les activités tachi waza et ne waza contribueront au perfectionnement dans ces différents domaines.



Le national édite également un catalogue de formation

Les formats et les contenus de ces stages sont complémentaires de ceux organisés en région.

La durée du stage proposée est de 4 à 5 jours et l'encadrement est exclusivement assuré par les formateurs nationaux et les cadres de l'École Française de Judo Jujitsu.

Le choix de la période est laissé à l'enseignant : vacances de Pâques, Été, Toussaint et le lieu est soigneusement choisi pour offrir d'excellentes conditions de travail : Bretagne, Côte d'azur, Vosges pour cette année.

Sur chaque stage, plusieurs thématiques sont proposées avec selon les cas, une dominante judo, kata, jujitsu, ou préparation au 6^e dan. Il reste à l'enseignant à choisir en fonction de ses besoins de formation.

Ces stages sont également un lieu privilégié pour rencontrer des enseignants venus de toutes les régions de France.

Ici, que l'on soit un enseignant chevronné ou un jeune diplômé, que l'on soit haut gradé ou non, tous travaillent dans un esprit « d'entraide et de prospérité mutuelle ».

Selon les témoignages, c'est souvent de là que naissent des idées nouvelles, avec des contenus d'enseignement enrichis des expériences de chacun.

Pour tout renseignement :

www.ffjudo.com

Rubrique :

Formation/Catalogue des formations 2011





Une autre forme de stage s'est mise en place de manière officielle cette saison : les plates-formes techniques nationales

Pour tout renseignement :

www.ffjudo.com

Rubrique :

Activités/formation

Pratique autour d'un thème, des échanges, de la culture et de la convivialité

Contrairement aux stages nationaux qui sont réservés aux enseignants, ces plates-formes très souvent décentralisées, sont ouvertes à tous les judoka licenciés (il peut toutefois y avoir un grade minimum selon la nature du stage), ce qui permet aux enseignants de participer avec leurs élèves.

Le principe est simple et efficace : l'enseignant choisit son thème (tachi waza, ne waza, kata et bientôt jujitsu self défense), il s'inscrit et il participe.



DVD disponible sur ffjudo.com
ou par mail : boutique@ffjudo.com

Le judo peut se décomposer en différentes facettes telles que le kata, le taïso, la self defense, le tachi waza, le ne waza, etc.

Ce large éventail de pratique est un atout considérable pour répondre aux différentes attentes de la population désirant pratiquer une activité sportive dans votre club.

La pratique du judo dans sa globalité peut, en effet, attirer un nombre non négligeable d'adultes débutants ou ayant pratiqué le judo.

3

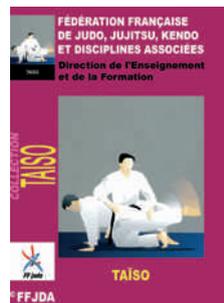
Le taïso



Le taïso est avant tout une méthode de préparation du corps à la pratique du judo, jujitsu.

On y retrouve l'intelligence de notre discipline. Le pratiquant apprend à maîtriser son corps, à le piloter seul puis rapidement en relation avec un partenaire.

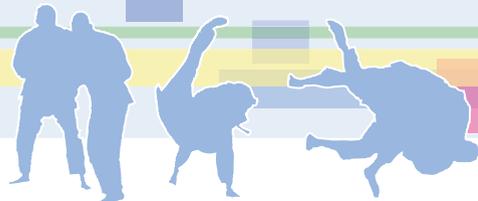
La mise en place de séance taïso peut vous permettre également d'intéresser et d'amener doucement les pratiquants au judo – jujitsu.



Cassette vidéo disponible sur ffjudo.com ou par mail :

boutique@ffjudo.com





À travers le ne waza, les licenciés peuvent (re)découvrir une activité martiale d'une grande richesse technique. L'engagement dans le combat pourra, au gré des envies, répondre à un fort besoin de dépense physique.

Deux maîtres mots : sécurité et convivialité. Le ne waza permet à tous les licenciés d'un club de pratiquer ensemble. Un débutant va, sans risque, pouvoir pratiquer avec une ceinture noire. Les deux prendront plaisir à échanger, sans la crispation due à l'appréhension de la chute.

Sachez que la fédération organise, grâce aux ligues et aux comités, des regroupements permettant le perfectionnement technique où tous les licenciés quel que soit leur grade viennent enrichir leurs connaissances techniques. Des compétitions ayant un **arbitrage propre** sont également mises en place.

Calendrier ne waza 2010-2011

- Open ne waza - Dax / dimanche 17 octobre 2010
- Open ne waza - St Avold / dimanche 21 novembre 2010
- Open ne waza - Monaco / samedi 11 décembre 2010
- Open ne waza - Orleans / dimanche 23 janvier 2011
- Open ne waza IDF - Bretigny / dimanche 13 février 2011
- Open ne waza - Marseille / dimanche 20 février 2011
- Open ne waza - Nantes / dimanche 20 mars 2011
- Open ne waza - Rouen / dimanche 10 avril 2011
- Open ne waza - Poitiers / dimanche 24 avril 2011
- Open ne waza - Avion / dimanche 8 mai 2011
- Coupe de France ne waza - Orléans / mercredi 22 mai 2011

Pour tout renseignement :

www.ffjudo.com

Rubrique :

Boutique judo/DVD

La Fédération soucieuse de vous aider au quotidien, vous propose régulièrement des outils pédagogiques. Des vidéos sur les différentes thématiques sont, d'ores et déjà, disponibles à la boutique fédérale.

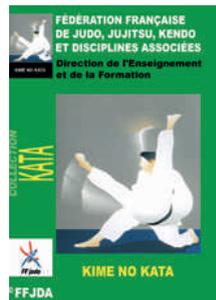
5

Apprendre et progresser en pratiquant le kata

Développer le judo aujourd'hui, c'est ouvrir à l'ensemble de nos pratiquants l'accès à ses valeurs éducatives, et transmettre aux nouvelles générations toute sa richesse technique et culturelle dont les professeurs sont les garants.

Ce sont bien ces vertus éducatives qui donnent à notre discipline cette spécificité reconnue de tous et qui rassemblent les judoka au sein d'une grande famille fondée sur le respect de ses valeurs.

Dans cette optique, l'enseignement du kata est une des composantes essentielles de la pratique du judo pour l'ensemble de la population fréquentant nos clubs. Bien pratiqué et bien expliqué, le kata est sans nul doute une facette du judo qui doit permettre d'attirer des judoka dans nos clubs et de contribuer à les fidéliser.

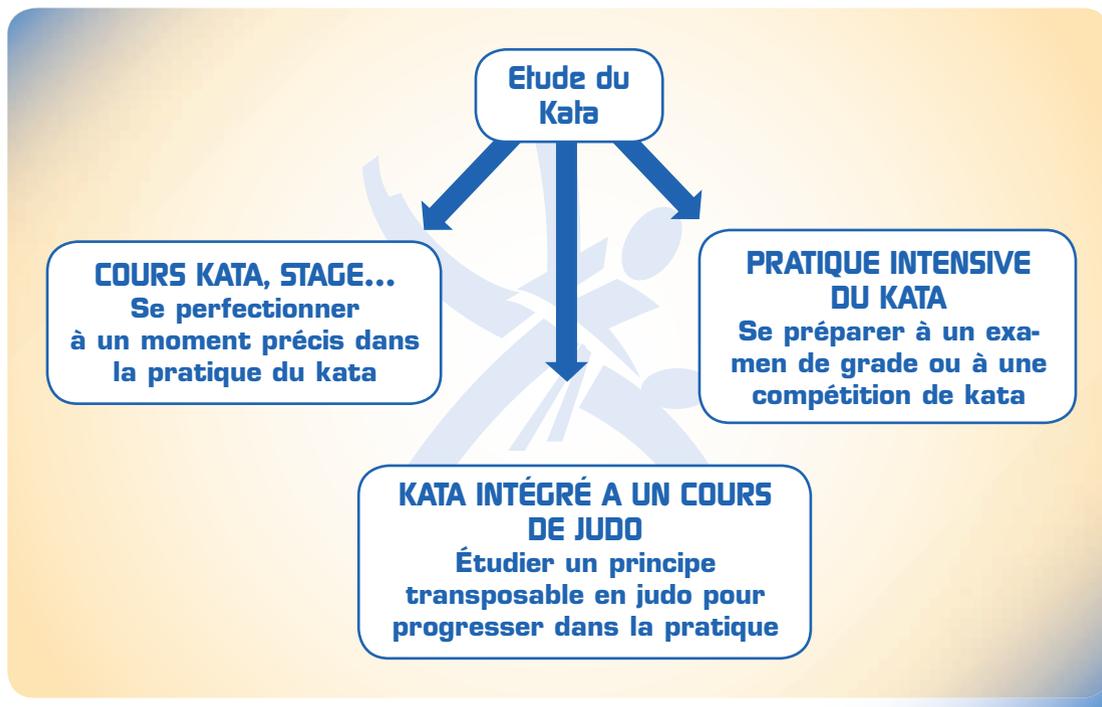


Le kata pour qui?

Le débutant étudiera par exemple dans le nage no kata la bonne façon de saisir à droite comme à gauche, et apprendra à se déplacer en recherchant la bonne posture. Le judoka plus confirmé trouvera un moyen d'apprendre à construire une attaque en continuité, sans rupture de rythme et étoffera son éventail technique dans différents déplacements à droite comme à gauche. Le compétiteur quant à lui, pourra par exemple étudier dans les séries des sutemi, le principe d'action réaction qu'il rencontrera face à un partenaire en randori ou à un adversaire en compétition.

Ainsi, selon l'objectif pédagogique recherché par l'enseignant, l'étude du kata peut commencer à tout âge, à tout niveau pour aider à la progression en judo. La recherche pouvant s'affiner par la suite en vue d'un but précis de perfectionnement personnel en kata, ou de préparation à un examen de grade.

DVDs disponibles sur ffjudo.com ou par mail : boutique@ffjudo.com



Dans un objectif d'animation et de développement du club, la pratique du kata, dans sa forme de démonstration, permet de mettre en avant les judoka dans une autre expression que la compétition de judo.

L'enseignant peut également orienter ses élèves désireux d'aller plus loin dans cette pratique du kata, vers les animations compétitives spécifiques départementales et régionales, ou encore vers le circuit national des tournois qui est proposé sur la saison sportive.

Circuit national

23 octobre 2010 - Ludres (54)

22 janvier 2011 - Vendargues (34)

12 mars 2011 - Lesquin (59)

16 avril 2011 - Tours (37)



Pour tout renseignement:

www.ffjudo.com

Rubrique :

Activités/kata

Enseignant et employeur

Le bon fonctionnement d'une association dépend de la qualité de l'enseignement et de la sécurité de la pratique mais également d'une bonne relation entre l'enseignant et les dirigeants de l'association (eux-mêmes attachés à la qualité de leur action, même bénévole) basée sur les principes suivants :

► Qualification de l'enseignant

L'enseignement et les activités techniques et sportives au sein des clubs affiliés à la FFJDA ne peuvent être assurés que par des personnes titulaires d'une qualification reconnue issue de la filière comme nous l'avons expliqué au travers des articles précédents.

Les enseignants ne peuvent exercer à titre rémunéré que s'ils sont titulaires d'un diplôme qui l'autorise (diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles : BEES Judo Jujitsu, DEJEPS judo jujitsu, CQP Arts Martiaux.)

Lorsqu'une association justifie exceptionnellement qu'elle ne peut s'assurer le concours d'un enseignant diplômé, une autorisation à déroger à cette obligation doit être demandée à la ligue (Certificat Fédéral pour l'Enseignement Bénévole). Voir pages 3 à 5

► Direction Technique

Dans chaque association affiliée, un enseignant est nommé directeur technique pour conduire les activités techniques et pédagogiques. L'enseignant unique assume seul cette fonction dans l'association. Au sein d'une équipe d'enseignants, le directeur technique a pour mission de coordonner les activités des autres enseignants.

L'enseignant assumant la fonction de directeur technique d'une association, à titre rémunéré ou bénévole, ne peut assumer des responsabilités électives au sein d'une association affiliée à la fédération.

Toutefois, les enseignants titulaires de la licence fédérale dans l'association où ils enseignent à titre rémunéré sont membres de droit du comité directeur de l'association dans la limite de deux. Ils ne peuvent être membres du bureau mais peuvent être invités à ses réunions par le président à titre consultatif (cf statuts types pour association sportive affiliée à la FFJDA / Annexe 7-6 du RI fédéral).

Les enseignants sont indépendants quant au choix de leur méthode pédagogique et dispensent leur enseignement sous leur seule responsabilité dans le respect des principes de la méthode française d'enseignement du judo, jujitsu, des dispositions techniques et pédagogiques du kendo et des disciplines associées, de la réglementation en vigueur et des inspections auxquelles peuvent procéder les services du ministère chargé des sports ou des organismes habilités.

► Relation avec les élus

Les enseignants qu'ils soient rémunérés ou bénévoles sont placés sous l'autorité des dirigeants élus qui prennent toute décision concernant l'orientation des activités sportives et éducatives de l'association en respectant les dispositions de l'affiliation fédérale.

Sources :

RI FFJDA : Article 19 : l'enseignement dans les associations affiliées et Annexe 2 Enseignement et Formation



L'Association employeur et la Convention Collective Nationale du Sport

La grande majorité des associations affiliées à la FFJDA ont moins de 7 salariés à temps complet. En conséquence, seuls les articles sur le contrat de travail les concernent vraiment et notamment :

▶ Chapitre 4 / **Le contrat de travail**

Article 4.2	Conclusion du contrat de travail, embauche.
Article 4.3	Suspension du contrat de travail lié à la maladie ou à l'accident de travail ou de trajet.
Article 4.4	Rupture du contrat de travail
Article 4.5	Le contrat de travail intermittent
Article 4.6	Le contrat de travail à temps partiel

▶ Chapitre 5 / **Le temps de travail**

Article 5.1	Dispositions générales
Article 5.2	La modulation du temps de travail

▶ Chapitre 6 / **Principes généraux en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail**

▶ Chapitre 7 / **Les congés**

▶ Chapitre 8 / **Formation professionnelle**

▶ Chapitre 9 / **Classifications et rémunérations**

▶ Chapitre 10 / **Prévoyance**

Remarque : il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive, et que certains autres chapitres peuvent concerner certains clubs. En conséquence, il est indispensable pour un Président de club de posséder un exemplaire de la CCNS et de le mettre à disposition de ses salariés sur simple demande.